



## CODE DE CONDUITE GLOBAL DES FOURNISSEURS

### Objet et champ d'application

Chez Zespri, nous pensons qu'agir de manière éthique et responsable n'est pas seulement la bonne chose à faire, mais que c'est également ce qu'il y a lieu de faire pour notre activité. Zespri a mis au point ce Code de conduite global des fournisseurs (« Code des fournisseurs ») pour préciser nos attentes globales en matière d'intégrité commerciale, de pratiques de travail, de santé, de sécurité et de gestion de l'environnement. Ce Code des fournisseurs a pour but de compléter le Code de conduite de Zespri et les autres politiques et normes auxquelles il est fait référence dans les présentes.

Zespri attend de tous les planteurs, installations post-récolte, vendeurs, entrepreneurs, prestataires de services et agents (ci-après dénommés « Fournisseurs ») qui font affaires avec Zespri au niveau mondial qu'ils se conforment à la lettre et à l'esprit du présent Code des fournisseurs. Il est attendu de chaque Fournisseur qu'il communique ces attentes à ses fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services, agents et représentants qui participent à l'activité de Zespri.

Le non-respect du présent Code des fournisseurs sera un facteur à considérer dans la décision de Zespri de poursuivre ou non les affaires avec le Fournisseur, conformément aux politiques et procédures de Zespri applicables.

### Principes de conduite professionnelle

Zespri escompte de ses Fournisseurs qu'ils mènent leurs affaires en toute légalité, de manière responsable, éthique, avec intégrité, honnêtement et en toute transparence. En particulier, Zespri attend des Fournisseurs qu'ils adhèrent aux principes suivants :

- 1. Connaître et respecter toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où ils exercent leurs activités et s'abstenir de toute conduite illégale.**
- 2. Fournir des produits et des services conformes aux normes de qualité et de sécurité alimentaire applicables.**  
Zespri s'est engagée à fournir des produits de haute qualité et sûrs par le biais de toutes ses marques. Il est escompté des fournisseurs impliqués dans tout aspect de la production, de la manutention, du conditionnement, du stockage et du transport de nos produits :
  - Qu'ils connaissent et respectent les normes, politiques, spécifications et procédures de Zespri en matière de qualité des produits.
  - Qu'ils se conforment à l'ensemble des lois et réglementations applicables concernant les produits frais et leur production, leur manutention, leur conditionnement, leur stockage et leur transport.
  - Qu'ils signalent immédiatement à Zespri les problèmes qui pourraient avoir une incidence négative sur la qualité ou la perception par le public d'un produit Zespri ou de son emballage.
- 3. Concurrence loyale concernant l'activité de Zespri, sans paiement de pots-de-vin, de dessous-de-table ou remise de toute chose de valeur pour obtenir un avantage indu.**  
Zespri s'est engagée à mener ses affaires légalement et de manière éthique en veillant au respect de la Loi sur les pratiques de corruption étrangère des États-Unis, de la Loi sur la subornation du RU et de toutes les autres lois locales applicables interdisant la subornation ou les actes de corruption.
- 4. Respect des politiques de Zespri en matière de cadeaux et de représentation dans le cadre des relations avec les membres du personnel de Zespri.**  
Il est interdit aux Fournisseurs de Zespri de remettre ou d'offrir des cadeaux aux membres du personnel de Zespri lorsque l'acceptation d'un cadeau ou d'une prise en charge peut donner lieu à un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu. Les membres du personnel de Zespri doivent déclarer les cadeaux qu'ils reçoivent.
- 5. Respect des politiques de Zespri en matière de conflits d'intérêts.**  
Toutes les relations ou tous les intérêts qui peuvent présenter un conflit d'intérêts réel ou potentiel doivent être divulgués par écrit et approuvés par le chargé de relations Zespri compétent. Ceci comprend les relations personnelles entre un membre du personnel d'un Fournisseur et un membre du personnel de Zespri ou des fonctionnaires élus dans des juridictions où Zespri exerce ses activités (y compris les relations familiales et amoureuses ainsi que les amis proches).
- 6. Sauvegarde des informations confidentielles.**  
Les Fournisseurs recevront des informations confidentielles dans le cadre de leurs relations commerciales avec Zespri. Ces informations confidentielles ne doivent pas être partagées avec autrui, sauf autorisation préalable écrite de Zespri. Si un Fournisseur pense qu'un accès non autorisé aux informations confidentielles de Zespri a été octroyé, il doit en informer immédiatement son chargé de relations Zespri et s'abstenir de la diffusion de ces informations.
- 7. Utilisation et protection de la propriété intellectuelle de manière conforme aux droits de propriété du titulaire.**  
Le Fournisseur reconnaît que la propriété intellectuelle utilisée, représentée par ou en relation avec les kiwis Zespri et leurs marques est et restera la propriété exclusive de Zespri. Le Fournisseur ne fera rien qui compromette, déroge à



la propriété intellectuelle de Zespri ou enfreigne cette dernière de quelque manière que ce soit.

**8. Lieu de travail exempt de discrimination, de harcèlement ou de toute autre forme d'abus.**

Les Fournisseurs de Zespri créeront un environnement de travail pour les membres du personnel, les entrepreneurs et les partenaires commerciaux dans une atmosphère sûre et saine de respect mutuel et de dignité. Le harcèlement est inacceptable, en ce compris le harcèlement verbal, visuel, physique importun ou tout autre comportement de quelque nature que ce soit qui crée un environnement de travail intimidant, offensant ou hostile. La discrimination fondée sur le sexe, l'état civil, les convictions religieuses ou éthiques, la couleur, la race, l'origine ethnique ou nationale, le handicap, l'âge, l'opinion politique, l'emploi, la situation familiale ou l'orientation sexuelle est inacceptable.

**9. Traiter les membres du personnel et autres travailleurs équitablement, y compris le respect des salaires, des heures de travail et des avantages.**

Les Fournisseurs de Zespri se conformeront à toutes les exigences légales et réglementaires applicables en matière de travail et entretiendront de manière générale des relations de travail saines. Les heures de travail, les salaires et les avantages seront conformes aux lois et aux normes du secteur, y compris celles relatives au salaire minimum, aux heures supplémentaires ou à d'autres éléments compensatoires et aux avantages prescrits par la loi.

**10. Respect du droit des membres du personnel à la libre association et à la négociation collective, conforme aux lois locales.**

Conformément au droit applicable, les Fournisseurs de Zespri respecteront le droit des membres du personnel de s'affilier ou non à des syndicats, associations et autres organisations de travailleurs.

**11. Interdiction de toute forme de travail forcé ou obligatoire et de travail des enfants.**

Les Fournisseurs de Zespri respecteront et défendront les droits fondamentaux de l'homme. Les décisions d'emploi seront basées sur le libre choix. Le travail forcé ou pénitentiaire, de même que l'utilisation de châtiments corporels, de menaces de violence ou d'autres formes d'abus physique, sexuel, psychologique ou verbal ne constitueront en aucun cas une méthode disciplinaire ou de contrôle. Les Fournisseurs respecteront la limite d'âge minimale d'admission à l'emploi définie par la loi ou la réglementation nationale ainsi que les normes pertinentes de l'Organisation internationale du travail (OIT). En aucun cas, un Fournisseur n'autorisera des enfants à exécuter un travail qui les expose à des risques physiques injustifiés pouvant nuire à leur développement physique, mental ou affectif ou perturber leur scolarisation de manière inappropriée.

**12. Fournir des lieux et des conditions de travail sûrs et sains et garantir un travail qui ne nuit pas à autrui.**

Les Fournisseurs de Zespri géreront proactivement les dangers et risques liés à la santé et à la sécurité afin de fournir un environnement sûr permettant de prévenir les blessures et les maladies professionnelles. Les Fournisseurs doivent mettre en oeuvre des systèmes et des contrôles de gestion qui identifient les dangers, évaluent et contrôlent les risques en relation avec les réglementations locales en matière de sécurité et celles spécifiques à leur secteur. Ces systèmes doivent également encourager les bonnes pratiques internationales.

**13. Exécuter des opérations en respectant l'environnement et se conformer à l'ensemble des lois et réglementations environnementales applicables.**

Les incidences potentielles sur l'environnement des processus décisionnels dans le cadre des activités quotidiennes doivent être prises en compte de même que les possibilités de conservation des ressources naturelles, du recyclage, de la réduction à la source et de la lutte antipollution pour garantir un air et une eau plus propres ainsi qu'une diminution des déchets mis en décharges. Zespri n'utilisera ni n'autorisera l'utilisation de tous produits ou pratiques interdits car ceux-ci représentent un risque pour la santé ou l'environnement.

**14. Conserver des livres comptables et des documents professionnels corrects conformément aux exigences légales et réglementaires applicables et aux pratiques comptables reconnues.**

**15. Encourager la conformité au présent Code des fournisseurs en établissant des processus de gestion appropriés et en participant aux processus d'évaluation raisonnables exigés par Zespri.**

Pour pouvoir faire des affaires avec Zespri, les Fournisseurs doivent conclure des contrats qui contraignent à se conformer au présent Code des fournisseurs. Sous réserve de notification préalable, Zespri peut mener des audits raisonnables pour suivre les problèmes identifiés concernant la conformité des Fournisseurs au présent Code des fournisseurs.

**16. Signalisation de violations présumées du présent Code des fournisseurs**

Les membres du personnel ou entrepreneurs du Fournisseur doivent être encouragés à signaler les violations présumées au présent Code des fournisseurs à leur directeur régional ou national Zespri, aux équipes juridiques ou déontologiques de Zespri, ou en utilisant la ligne directe « Speak Up » de Zespri ou par voie électronique à la rubrique « Speak Up » : <https://secure.ethicspoint.eu/domain/media/en/gui/102184/index.html>

La ligne directe « Speak Up » est disponible dans le monde 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Toutes les violations signalées sont traitées de manière confidentielle et leurs auteurs peuvent conserver l'anonymat si ceci est autorisé par la loi. Si



vos pays de résidence ne figure pas dans les options, veuillez sélectionner la Nouvelle-Zélande par défaut.

**17. Protection de la vie privée et observation des politiques de Zespri concernant le respect de la vie privée lors du traitement des données à caractère personnel.**

Les fournisseurs respecteront toutes leurs obligations selon le droit ou les règlements applicables relatifs à la protection de la vie privée ou des données à caractère personnel et adhéreront aux principes de protection de la vie privée de Zespri (disponibles sur <https://www.zespri.com/Pages/Privacy.aspx>), y compris, sans que cet énoncé soit exhaustif, le maintien de sauvegardes appropriées pour la protection des données à caractère personnel. Les fournisseurs coopéreront avec Zespri pour répondre à toute demande effectuée ou toute enquête ou évaluation de données à caractère personnel initiée par une autorité de contrôle.